



DÉBATS DU SÉNAT

2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 149 • NUMÉRO 116

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Entrée Express—L'immigration francophone

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 5 février 2015

LE SÉNAT

Le jeudi 5 février 2015

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

ENTRÉE EXPRESS—L'IMMIGRATION FRANCOPHONE

L'honorable Claudette Tardif : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Le 1^{er} janvier, Citoyenneté et Immigration Canada a lancé le système Entrée Express pour le recrutement d'immigrants économiques. Dans le cadre de ce système, les candidats admissibles, comme les travailleurs qualifiés et de métiers spécialisés, peuvent présenter une demande pour que leur profil économique apparaisse dans le bassin d'Entrée Express, lequel sera ensuite consulté par les employeurs pour choisir les candidats qui conviennent aux besoins de leur entreprise. Cependant, le système Entrée Express ne fait pas la promotion des communautés francophones en situation minoritaire auprès des immigrants francophones. Marie-France Kenny, présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne, déplore le fait qu'il n'y a rien pour inciter les employeurs francophones et anglophones de nos communautés à engager de nouveaux arrivants bilingues ou francophones.

Compte tenu de l'engagement du gouvernement à respecter la Loi sur les langues officielles et à prendre des mesures positives pour appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, comment se fait-il que le gouvernement ait mis en œuvre un système qui ne tienne pas compte des besoins spécifiques de ces communautés?

L'honorable Claude Carignan (leader du gouvernement) : Sénatrice, comme vous l'avez dit, nous nous sommes engagés à promouvoir l'immigration francophone partout au Canada par l'entremise de notre programme d'immigration permanent. Depuis le 1^{er} janvier, les demandes sont traitées dans un délai de six mois ou moins, en vertu du processus d'Entrée Express, comme vous l'avez précisé. Je crois comprendre que le ministre a pris part à de nombreuses consultations pour voir comment nous pourrions attirer les francophones les plus brillants, qui nous aideront à combler nos besoins en main-d'œuvre et de nature économique.

La sénatrice Tardif : Je répète que la mise en œuvre du système Entrée Express ne contient pas de lentille francophone afin de faire la promotion des communautés francophones hors Québec. De plus, l'automne dernier, le gouvernement a annulé le programme Avantage significatif francophone, qui apportait de nombreux avantages à l'immigration francophone.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'immigration francophone est cruciale au développement et à l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire. Comment le gouvernement compte-t-il modifier le système Entrée Express pour faire en sorte

que celui-ci réponde aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire? À quelle date ces mesures seront-elles mises en œuvre?

• (1400)

Le sénateur Carignan : Sénatrice, comme je l'ai dit, le ministre a pris part à de nombreuses consultations afin de trouver le moyen d'attirer les francophones les plus brillants qui nous aideront à combler nos besoins économiques en ce qui a trait à l'emploi.

À titre d'exemple, nous avons doublé le nombre de résidents permanents francophones, au Manitoba notamment, depuis que nous dirigeons le gouvernement. Au cours des cinq dernières années du mandat du gouvernement libéral, 437 immigrants francophones se sont installés au Manitoba; or, au cours des cinq premières années de notre gouvernement, nous avons accepté 861 immigrants francophones au Manitoba. Plus récemment, de 2011 à 2013, nous avons accueilli 835 nouveaux immigrants francophones au Manitoba.

Nous avons donc pris des mesures concrètes, dont nous pouvons d'ailleurs constater les résultats concrets.

La sénatrice Tardif : Monsieur le leader, vous dites qu'il y a eu consultation. Cependant, Mme Kenny a dit ce qui suit au sujet du programme Entrée Express, et je cite :

Ça fait deux ans que ça a été annoncé, ça fait deux ans qu'on demande d'être là et ça a pris deux ans avant qu'on les rencontre. Plus on tarde, plus c'est nuisible à nos communautés.

Le 2 février, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a annoncé que 779 travailleurs qualifiés provenant de différents secteurs, notamment du secteur des sciences naturelles et appliquées ainsi que du secteur de l'industrie de l'électricité et de la construction, ont été invités à présenter une demande de résidence permanente au Canada. Tous ces candidats ont déclaré avoir déjà reçu des offres d'emploi valides ou avoir été désignés comme candidats d'une province au Canada.

Monsieur le leader, pourriez-vous nous indiquer, parmi ces 779 travailleurs qualifiés, comment se classent les francophones? Combien de candidats francophones font partie de ce nombre?

Le sénateur Carignan : C'est une question assez précise et technique. Si vous me le permettez, je prendrai votre question en note et je vous présenterai une réponse plus tard.